



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Medecine du travail

Question écrite n° 48413

Texte de la question

M. Charles Fevre attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur l'importance et l'interet de la medecine du travail, notamment dans le domaine de la prevention des maladies. Or les associations interentreprises des services medicaux du travail se heurtent de plus en plus a l'insuffisance du nombre de medecins diplomes de la medecine du travail, surtout dans les petits departements, moins attractifs. Afin de pallier cette situation, il lui demande si des medecins non diplomes pourraient a titre provisoire assister les medecins diplomes dans les secteurs geographiques ou leur nombre est manifestement insuffisant.

Données clés

Auteur : [M. Fèvre Charles](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48413

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 779